

# Arrêté municipal

## N° 2015 – 01

**Références :**

AV/CJL/AP/JM  
SG.2015.01

Secrétariat général

**Affaire suivie par :**

Anne PRAT  
04.37.85.00.00

**Objet :** Arrêté portant nomination des membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Le Maire de la ville de Rillieux la Pape,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-3,

**Vu** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**Considérant** que l'article L 2143-3 impose à toute commune de 5 000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 portant création de la commission consultative d'accessibilité aux personnes handicapées, et considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire d'en nommer les membres.

**Arrête :**

**Article 1 :** La commission communale d'accessibilité des personnes en situation de handicap assure les fonctions suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, des espaces municipaux, ainsi que du suivi de la mise en accessibilité
- Faire toutes les propositions utiles en ces domaines et d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Elle peut inscrire à son ordre du jour toutes questions relatives à l'amélioration du cadre de vie et de la chaîne de déplacement à la demande d'une majorité de ses membres.

**Article 2 :** La composition de la Commission Communale d'Accessibilité est arrêtée comme suit :

Affichage  
du  
au  
inclus

- Le Maire de Rillieux-la-Pape, Président ou son représentant et six représentants du conseil municipal

- Madame Marie-Claude Monnet
- Madame Christelle Sève
- Madame Françoise Poizat
- Monsieur Gérald Petitgand
- Monsieur Gilbert Charvet
- Madame Catherine Ravat

**Membres adhérents d'associations de personnes handicapées :**

Les intéressés sont :

- Madame Vigné Fabienne : association des paralysées de France
- Monsieur Pelle Philippe : Association de Gestion du Centre social
- Monsieur Debot Jacky : Association Valentin Haüy
- Madame Baldacchino Martine : Association Association Valentin Haüy

**Personnes membres en qualité d'habitant :**

- |                            |           |
|----------------------------|-----------|
| - Madame Serrepuy Michèle  | Habitante |
| - Madame Lhopital Marcelle | Habitante |
| - Madame Molard Andrée     | Habitante |
| - Madame Tolinos Danièle   | Habitante |
| - Madame Baj Mireille      | Habitante |
| - Monsieur Mouangue Robert | Habitant  |

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif et transmis à Monsieur le Préfet.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont une ampliation sera adressée à l'ensemble des membres concernés par le présent arrêté et qui sera transmis au contrôle de légalité.

**Alexandre VINCENTET**  
Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole